



YACHT CLUB DU CROUESTY ARZON
Arzon-Port du Croesty, Plage du Fogeo

Samedi 1^{er} octobre et Dimanche 2 Septembre 2022

SAILFAST
Nacra 15, Viper, F 18

INSTRUCTIONS DE COURSE

Grade : 4

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021 / 2024* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Les règles de classe des bateaux admis suivants : Nacra, Viper, F 18.
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.6 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à l'**Ecole de Voile du Fogeo.**

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard **1h30** heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant **20h00** la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **à l'Ecole de Voile du Fogeo.**
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'affaler de l'Aperçu.

5. PROGRAMME DES COURSES / INSCRIPTIONS

Confirmation des inscriptions :

Le **Vendredi 30 septembre 2022 de 14h30 à 18h 30** au **YACHT CLUB DU CROUESTY ARZON**

Le **Samedi 01 Octobre 2022 de 09 h 00 à 11 h 00** au **YACHT CLUB DU CROUESTY ARZON**

Briefing coureur le **samedi 01 Septembre à 11H00** à l'**Ecole de Voile du Fogeo.**

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe
01/10/22	12H30	Toutes classes
02/10/22	10H00	Toutes classes



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement le premier jour de course est 12H30
 5.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

6. Les pavillons de classe sont :
- | | |
|----------------|--------------------------|
| « VIPER » | Pavillon de classe VIPER |
| « NACRA 15 » | Pavillon de classe NACRA |
| « FORMULE 18 » | Flamme Jaune |

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini dans l'**annexe** « ZONE DE COURSE ».

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits dans l'**annexe** PARCOURS.
 Pour le « **Parcours Construit** », les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être passée, sont indiqués dans l'**annexe** **Parcours**
 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera sur un tableau situé à l'arrière du bateau comité, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

9. MARQUES

- 9.1 Les marques de départ, de parcours et d'arrivée seront les suivantes :
 Voir annexe Parcours

Départ	1	2	3a	3b	4	5	Arrivée
Bateau viseur	jaune	jaune	Blanche	Blanche	jaune	jaune	jaune

- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

11. LE DEPART

- 11.1 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de course va bientôt commencer, un **pavillon Orange** sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
 11.2 **La ligne de départ** est définie par l'axe situé entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange d'un bateau viseur (9.1) à l'extrémité bâbord.
 11.3 **Bateaux en attente** : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. *[DP]*
 11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y aura pas de changement de bord suivant du parcours

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est définie par l'axe situé entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée (9.1).

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
 14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
 14.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
 14.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

- 15.1 Le temps limite et le temps cible pour le **parcours construit** sont :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
VIPER / NACRA/ F 18	35 minutes	Néant

- 15.2 Pour les bateaux ne finissant pas dans un délai de **25 minutes** après le premier bateau de sa classe ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à **l'Ecole de Voile du Fogo**.
 Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont « parties » ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé **dans les locaux de l'YCCA**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité de l'épreuve
 - Bateaux accompagnateurs
 - Communication radio
- 16.7 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.2
- 17 CLASSEMENT**
- 17.1 Deux courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 - (b) Quand quatre courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses moins son plus mauvais score.
- 18 REGLES DE SECURITE**
- 18.1 Un émargement sera mis en place **60 minutes** avant le premier signal d'avertissement du jour.
Emargement départ / retour : Chaque concurrent se présentera à la table d'émargement
 Un bateau qui n'émarge pas sera pénalisé sans instruction de **20 % du nombre des inscrits** de la première course du jour.
Emargement retour :
 Un bateau qui n'émarge pas sera pénalisé sans instruction de **20 % du nombre des inscrits** de la dernière course du jour. Cette pénalité pourra être aggravée, après instruction, par le jury. Ceci modifie la RCV 63.1.
 L'émargement retour sera clos 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
 Un bateau qui n'émarge ni au départ ni au retour sera pénalisé sans instruction de **20 % du nombre des inscrits** à toutes les courses courues du jour.
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*
- 18.3 Utilisation du bout-dehors :
 Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP]**
- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
 Les bateaux officiels seront signalés par un pavillon YCCA
- 23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]**
- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.3. L'inscription des bateaux entraîneurs et accompagnateurs est obligatoire pour bénéficier de l'accès à la zone portuaire du Port du Crouesty.

24. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

25. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : trois premiers équipages de la classe, 1er équipage féminin.

26. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

INFORMATIONS COVID :

Chaque participant est parfaitement conscient :

1. Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
2. Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
3. Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
4. Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19 ou que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »
5. Si un cas suspect est détecté à bord d'un bateau, l'équipage doit immédiatement Abandonner (s'il ne le fait pas il pourra être disqualifié).

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Guy Toureaux

Président du comité technique :

Président du jury : Marc Eymond

YCCA
Port du Crouesty
56640 ARZON
02 97 53 78 07
Fax : 02 97 53 61 35
info@ycca.fr
www.ycca.fr

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp

ANNEXE ZONE DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course

ANNEXE PARCOURS

3 départs:

1° Nacra 15 : départ, 1, 2, 3/3bis, 1, 2, 3/3bis, arrivée

2° Viper : départ, 1, 2, 3/3bis, 1, 2, 3/3bis, arrivée

3° F18, Nacra 20 : départ, 1, 2, 4, 5, 4, 5, arrivée

Si pavillon "S" envoyé avec le signal d'avertissement, 1 seul tour

Toutes les marques sont à laisser à Bâbord, et la porte se passe à l'intérieur entre 3 et 3bis.

